

**COMMUNE  
DE  
BOLLWILLER**



**ARRETE MUNICIPAL  
N° 24/2026  
se rapportant à la circulation routière**

Le Maire de la Commune de BOLLWILLER,  
VU le Code de la Route,  
VU les articles L.2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, (Livre I – huitième partie -  
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU la demande d'ENEDIS en date du 03.03.2026

Considérant que pour réaliser des travaux de branchement chez un particulier au niveau du n° 09  
rue de la Synagogue, il y a lieu de prendre des mesures de sécurité routière particulières, durant  
l'exécution des travaux qui seront réalisés entre le 1<sup>er</sup> et le 7 avril 2026 pour une durée de 2 jours ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Pour permettre à l'entreprise CET – 06 rue du Ballon d'Alsace à BURNHAUPT-LE-  
HAUT, chargée des travaux par ENEDIS, de réaliser en toute sécurité les travaux précités, il y a  
lieu de restreindre la circulation rue de la Synagogue ;

**Article 2** – La circulation sera interdite dans la rue de la Synagogue le 1<sup>er</sup> avril 2026 de 8h à 14h  
sauf véhicules de secours.

**Article 3** – Pendant la durée du chantier, la vitesse maximum autorisée sur ces voies est limitée à  
30 km/heure, le dépassement et le stationnement seront interdits.

**Article 4** – En cas de besoin, un sens alterné de circulation pourra être instauré.

**Article 5** – Les installations de signalisation nécessaires à l'application des présentes dispositions,  
seront à apposer 48h avant le début des travaux, par l'entreprise CET chargée de les effectuer

**Article 6** – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MULHOUSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ
- Brigade Verte de SOULTZ
- ENEDIS – MONTBELIARD
- CET – 06 rue du Ballon d'Alsace 68520 BURNHAUPT-le-HAUT
- Maison de retraite - BOLLWILLERtraite - BOLLWILLER
- Archives.



BOLLWILLER, le 05 mars 2026

Le Maire

Jean-Paul JULIEN